

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUILLET 2022



L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	23
Membres représentés	10
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Maria ALVES
Date de la convocation des conseillers	29 Juin 2022
Date de l'affichage de la convocation	29 Juin 2022



PRÉSENTS :

Monsieur Philippe LE CLERRE, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nasser ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA,

Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Michèle PELABÈRE donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Monsieur Cyrille GUILBERT donne pouvoir à Madame Laura STRULOVICI
Madame Caroline DIGARD, donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX,
Madame Christine GINGUENÉ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Monsieur Michel COULANGES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Stéphane PAVILLON
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Hassan FERRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

ABSENTS :

Monsieur Samir METIDJI
Madame Danièle KAMENI,

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220708-22_06941-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DES ACCUEILS PRE ET POST SCOLAIRES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant la nécessité de mettre en œuvre des tarifs différenciés sur les accueils pré et post scolaires prenant en compte le quotient familial pour bénéficier des subventions de la CAF,

Entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BOUCHE,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

APPROUVE la grille tarifaire suivante :

	Tarifs actuels	Tranches	Quotients Familiaux	proposition de tarifs
Accueil matin	0.82 €	1	De 0 à 2209.93 €	0.37 €
		2	De 2209.94 € à 2889.93 €	0.59 €
		3	A partir de 2889.94 €	0.82 €
		4	Extérieurs	1.60 €
Accueil soir	1.79 €	1	De 0 à 2209.93 €	1.34 €
		2	De 2209.94 € à 2889.93 €	1.56 €
		3	A partir de 2889.94 €	1.79 €
		4	Extérieurs	3.50 €

Article 2 :

Ces modifications de tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2022

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

Adopté après le vote suivant :

33 votants dont 10 pouvoirs

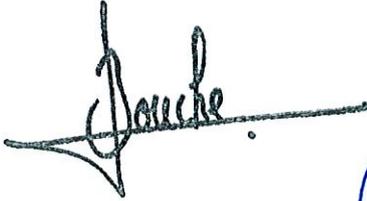
32 pour dont 10 pouvoirs (27 dont 8 pouvoirs groupe majoritaire, 4 dont 2 pouvoirs Villeparisis l'avenir pour ambition (Mr Touquet, Mr Fere, Mme Mundviller, Mme Tastayre) et Mr Sicre de Fontbrune)

1 abstention (Mme Abreu)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	 Maria ALVES Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220708-22_06941-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022